



Exonération Plus values batiment

Par **tabisa**, le **27/06/2014** à **22:17**

Bonjour

J'ai été entrepreneur individuel pendant longtemps. Je suis à la retraite depuis 10 ans. Si je décide de vendre mon entrepot acheté il y a 15 ans, l'administration prendra t elle en compte 25 ans d'acquisition au total? Ou bien repartira t elle à 0 lors de mon départ en retraite il y a 10 ans, quand le batiment a cessé d'être mentionné dans mes bilans comptables?

Serai je totalement exonéré de plus values dans 5 ans ou dans 25 ans?

Merci d'avance pour votre réponse

Par **Legalacte**, le **28/06/2014** à **14:40**

Bonjour,

C'est la date d'achat figurant sur l'acte de vente qui est prise en compte, donc si vous avez acheté ce bien, à votre nom, il y a 15 ans, c'est cette date qui sera prise en compte pour le calcul de l'imposition sur les plus values.

Par **tabisa**, le **28/06/2014** à **14:57**

Merci pour votre réponse; car mon expert comptable me dit que j'avais amorti etc...ce bâtiment dans mon bilan comptable quand j'étais en activité, et qu'ensuite, ce même bien est entré dans mon patrimoine perso lors de mon départ à la retraite.

Même si j'étais en entreprise individuelle, ce bien était utilisé dans mon activité pro.